

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »
Rapporteur : Jean-Luc PELTIER

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Convention pour adapter le service TGV en Bretagne »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'accessibilité de la Bretagne constitue un enjeu essentiel pour lutter contre les handicaps naturels liés à sa géographie péninsulaire et périphérique. Les politiques de transport à mener doivent donc surmonter ces difficultés pour maintenir et développer la compétitivité de la région jusqu'à la pointe ouest.

La convention relative aux services régionaux de transport de voyageurs réalisés en prolongement ou amorce de services nationaux TGV signée le 7 décembre 2015 entre la Région et SNCF Mobilités (devenue SNCF Voyageurs au 1^{er} janvier 2020) a fixé un cadre contractuel à la desserte TGV de la région et a donc permis de garantir d'une part la diffusion de la grande vitesse au-delà de Rennes, sur l'ensemble du réseau breton, et d'autre part, la facilitation des déplacements de la vie quotidienne. Le rapprochement de la pointe bretonne de Paris est toujours un enjeu pour la Bretagne, il s'agit donc d'assurer les meilleurs temps de parcours possibles pour Brest et Quimper. Ce cadre a aussi permis d'assurer la desserte des gares intermédiaires de Redon, Quimperlé, Rosporden, Plouaret, Lamballe et Landerneau, tout en garantissant la cohérence avec les dessertes TER existantes. Ce surcroît de desserte TGV est financé par le Conseil régional à hauteur de 10 M€ par an.

Dans le pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne signé en février 2019, l'Etat et le Conseil régional de Bretagne ont exprimé leur intention de poursuivre la réalisation de l'ensemble de ces objectifs et de soutenir la conclusion d'une nouvelle convention de desserte TGV de la Bretagne avec SNCF Voyageurs ; la nouvelle convention soumise au vote est établie pour la période 2021-2027 et elle vise à s'adapter au nouvel environnement réglementaire et concurrentiel.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Comme lors de son avis rendu concernant la précédente convention, le CESER apprécie particulièrement la prise en compte, par l'exécutif régional, des enjeux de maintien d'un haut niveau de desserte ferroviaire longue distance pour les territoires situés au-delà de Rennes ; il se félicite de ce fort engagement régional, unique en France, qui s'inscrit dans un temps long. C'est une véritable priorité car la connexion de ces territoires avec les autres régions de France et d'Europe conditionne leur attractivité, ce qui dans le contexte actuel, est une véritable priorité. Concernant la réponse aux besoins de transport du quotidien, le CESER se félicite que l'offre TGV actuelle, articulée autour de la complémentarité avec l'offre TER, soit maintenue dans cette nouvelle convention. Cela permet notamment aux abonnés d'accéder aux TGV intra-Bretagne et améliore de fait l'offre de service public.

Néanmoins, le CESER regrette que les usagers TER ne puissent accéder aux TGV le vendredi après-midi et aurait souhaité connaître le détail des alternatives qui leur seront proposées sur les créneaux horaires concernés. Un renforcement de l'offre TER est-il envisagé pour répondre à l'affluence de voyageurs ?

Le CESER prend acte de la création d'un comité de suivi de ladite convention et aurait apprécié que les usagers y soient représentés à l'instar de leur participation aux comités de lignes. Est-il envisagé une information plus large notamment lors des comités des partenaires ?

Le CESER apprécierait avoir une information régulière quant à l'évolution des indicateurs mis en place.

Le CESER relève et s'inquiète du fait que la pérennité de cette convention soit assujettie d'une part à l'évolution de l'offre entre Paris et Rennes mise en œuvre par des opérateurs concurrents et d'autre part en cas de hausse sensible du prix des péages. En effet, dans un contexte de crise du secteur aérien c'est la question de l'accessibilité de la Bretagne qui est posée avec des conséquences socio-économiques importantes.

Pour le CESER, cette nouvelle convention est une opportunité pour reposer les enjeux liés aux obligations de service public en matière de transport ferroviaire. A ce titre, l'Etat, dans son rôle d'aménageur solidaire des territoires, doit soutenir cette démarche qui contribue à atténuer les effets de la périphéricité de la Bretagne.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- La mise en œuvre de cette convention au travers des différents indicateurs ;
- L'évolution de l'offre de TGV Intra-Bretagne ;
- L'évolution des relations sur l'axe Rennes-Paris.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Convention pour adapter le service TGV en Bretagne

Nombre de votants : 103

Ont voté pour l'avis du CESER : 100

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord entre le CERAFEL, UGPVB et le CIL), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT et Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN-ROUSSEAU(CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Chantal JOUINEAUX (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Françoise LE HENANF (FCPE), Virginie TEXIER (APEL), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (Par accord entre SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JÉGAT(FRGEDA), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Thierry MERRET (Personnalité qualifiée), Gaïdig LE MOING (Personnalité qualifiée).

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 3

Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Jean-Paul RIAULT (FRSEA),

Adopté à l'unanimité



Intervention de Nicolas COSSON Comité régional CGT de Bretagne

Sur « la convention pour adapter le service TGV en Bretagne »

La CGT salue la prise en compte par l'exécutif régional de l'intérêt d'inscrire dans un temps long cette convention qui conditionne la desserte TGV au-delà de Rennes jusqu'en 2027, soit bien au-delà de l'année 2022 déjà prévue.

Il est à relever cette démarche unique en France dans une période où sur le territoire National, l'Etat, n'a de cesse de se désengager du service public ferroviaire.

Les besoins de mobilités longues distances sont importants et prioritaires pour renforcer l'accessibilité et l'attractivité des territoires en Bretagne et in fine soutenir développement économique territorial dans le contexte actuel pour le moins perturbé.

Pour La CGT, le maintien d'un haut niveau de desserte ferroviaire avec une offre de transport collectif construite sur la complémentarité entre TGV et TER doit bénéficier à toutes les populations en Bretagne.

La CGT tient à souligner que si cette nouvelle convention doit avoir pour premier objectif de répondre aux besoins de mobilité quotidienne des bretonnes et des bretons, elle doit aussi prendre toute sa place dans le nécessaire report modal. Ainsi, pour la CGT, celle-ci participe à l'atteinte des objectifs fixés par la Breizh COP !

Elle est assurément un outil qui doit renforcer les relations vers les grands hubs internationaux que sont Roissy et Orly !

La CGT prend acte de la création d'un comité de suivi de la convention mais s'inquiète que ni les salariés et ni les usagers ne soient prévus d'y être représentés. C'est pour la CGT un enjeu primordial de dialogue social territorial qui manque sérieusement de crédibilité !

La CGT sera attentive à la bonne exécution -comme à la pérennité- de cette convention.

Elle repose sur l'évolution de l'offre entre Paris et Rennes qui, avec par le truchement de l'ouverture à la concurrence, risque de susciter bien des convoitises venant remettre en cause ses équilibres et donc l'existence de la desserte ferroviaire TGV au-delà de Rennes !

La CGT réaffirme la menace que représentent les effets des dernières réformes ferroviaires qui ne répondent en rien aux exigences de solidarité nationale vis-à-vis des territoires les plus éloignés des grands flux économiques actuels.

Pour la CGT, cette convention repose très largement les enjeux et obligations liés au service public dans le transport ferroviaire et doit impliquer l'Etat dans son rôle d'aménageur solidaire du territoire !